



Conseil municipal
du 17 novembre 2022

Délibération
C.M. 2022 - 84

Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 28

Pouvoirs : 7

Votants : 35

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

Le Maire

Éric BERDOATI

Les Adjoints au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT
M. Jean-Christophe PIERSON
Mme Brigitte PINAULDT
M. Jacques GRUBER
Mme Capucine FREMIN Du SARTEL
M. Olivier BERTHET
Mme Anne COVO
M. Jean-Claude TREMINTIN
Mme Françoise ASKINAZI
M. Nicolas PORTEIX
M. Sacha GAILLARD
Mme Diane DOMAS
M. Jean-Christophe ACHARD

Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC
M. Jean-Jacques VEILLEROT
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ
Mme Edith SAGROUN
Mme Virginie RECHAIN
Mme Diane MICHOUDET
M. Nicolas PUJOL
Mme Céline PEIGNÉ
M. François-Henri REYNAUD
M. Laurent MONJOLE
M. Arnaud BOSSER
Mme Pauline GEISMAR
Mme Claire LOUVET
M. Christophe WARTEL
M. Pierre BOSCHE
Mme Catherine GREVELINK
Mme Delphine POTIER
M. Rafaël MAYCHMAZ
M. Pierre CAZENEUVE
M. Xavier BRUNSCHVICG
Mme Irène DOUSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 10 novembre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : d'Olivier BERTHET à Éric BERDOATI, d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Mireille GUEZENEC à Jean-Christophe PIERSON, de Nathalie MOUTON-VEILLÉ à Virginie RECHAIN, de Céline PEIGNÉ à Diane DOMAS, de Laurent MONJOLE à Capucine du SARTEL et d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD.

84/ SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE D'UN MONTANT DE 60 000 € ACCORDEE A LA SOCIETE SEQENS POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE PLAI/PLUS SITUES AU 23 AVENUE BERNARD PALISSY A SAINT-CLOUD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

CONSIDERANT la demande formulée par SEQENS, en date du 13 septembre 2022, demandant le versement d'une subvention pour surcharge foncière pour équilibrer l'opération d'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux, sise 23 avenue Bernard Palissy,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE de verser à la société SEQENS une subvention au titre de la surcharge foncière de 60 000 €, destinée au financement de l'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux PLAI/PLUS situés au 23 avenue Bernard Palissy à Saint-Cloud

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer la convention de réservation relative au versement d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 60 000 €, pour l'opération sise 23 avenue Bernard Palissy (92210 Saint-Cloud) avec Seqens, société anonyme d'HLM, dont le siège social est situé 14/16 bd Garibaldi - 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistré au RCS de Nanterre (SIREN n° [REDACTED]), représentée par Madame [REDACTED] en sa qualité de Directrice Générale Adjointe, en contrepartie d'un droit de réservation sur deux logements pendant une durée de soixante (60) ans à compter de l'émission des prêts CDC garantis par la Ville.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

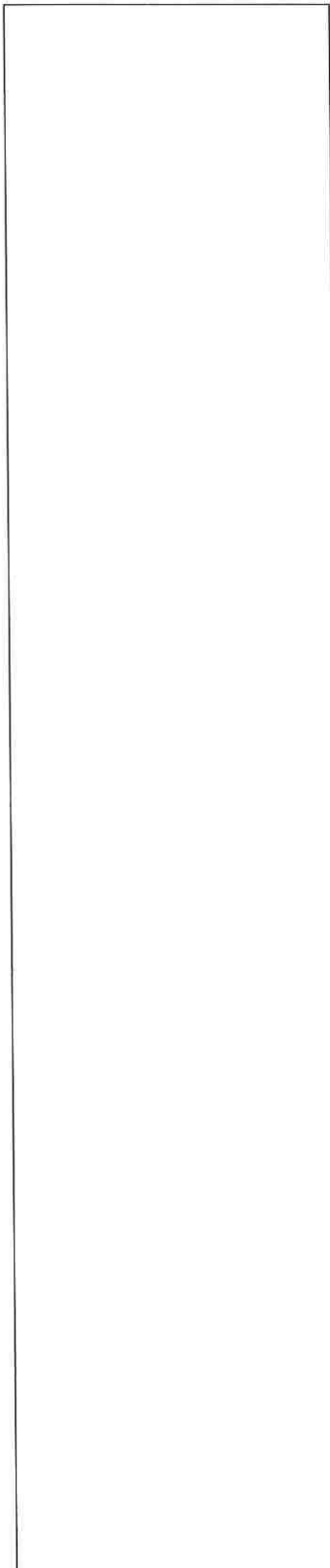
Fait et délibéré à Saint-Cloud,
le 17 novembre 2022
Pour extrait conforme,

Sacha GAILLARD
Secrétaire de séance



Éric BERDOATI
Maire





Télétransmission en Préfecture le : **21 NOV. 2022**
Numéro AR. - Préfecture :
2217724
Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :
22 NOV. 2022
Acte exécutoire en date du : **22 NOV. 2022**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.